

(N<sup>o</sup> 113.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 15 AOUT 1831.

---

### **Rapport de la Commission des Affaires Étrangères chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre un crédit supplémentaire de 13,000 francs au Budget des Affaires Étrangères pour l'exercice 1831.**

*(Voir les N<sup>os</sup> 256 et 265 de la Chambre des Représentants.)*

---

Présents : MM. le Prince DE LIGNE, Président; le Comte DE BAILLET, GILLÈS DE S'GRAVENWESEL, et le Marquis DE RODES, Rapporteur.

MESSIEURS,

La commission a examiné attentivement l'exposé des motifs adressé à la Chambre des Représentants, n<sup>o</sup> 256, avec le tableau des dépenses à l'appui en 26 articles, pour frais des correspondances, et des secours accordés à des Belges nécessaires par nos consuls, dans diverses parties de l'Europe et du monde.

Toutes les dépenses imprévues dans ces 26 légations ou consulats montent ensemble à la somme de 13,000 francs, votée dans la Chambre des Représentants, et dont Votre Commission a l'honneur de vous proposer aussi l'adoption.

Le prince DE LIGNE.

Le comte J. DE BAILLET.

PHILIPPE GILLÈS DE S'GRAVENWESEL.

Le marquis DE RODES, *rapporteur.*